



# Conditions Générales de Ventes

## 1 – Identification

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après dénommées « CGV ») sont proposées par l'Entreprise individuelle Ruth Ginzburg, dénomination commerciale « VILLAGE BALINAIS » dont le siège social se situe au 9 rue de la fontaine au roi, 75011 PARIS, numéro SIRET 49982987700012 : numéro de déclaration d'activité auprès de la DIRRECTE IDF : 11754732375 APE : 8559B

Son adresse de courrier électronique est levillagebalinais@gmail.com

L'entreprise est propriétaire et éditeur du site internet <https://levillagebalinais.com/> (ci-après « le Site »). Il est édité sous WordPress et hébergé par OVH, 2 Rue Kellermann, 59100 ROUBAIX. La page école du site présente l'activité de service de formation.

L'ensemble des informations générales concernant les valeurs du Village Balinais, les contenus des Formations, leurs durées, les objectifs pédagogiques, la méthodologie, le processus d'évaluation, les prérequis, les délais d'accès sont précisées sur le site page école. Les sous pages décrivent les formations proprement dites, détaillent les effets recherchés, le programme et délivrent des informations utiles et pratiques. Ces informations sont complétées par l'envoi de documents par mails. Le client reconnaît en avoir pris connaissance avant de passer commande et que la Formation commandée correspond à son besoin.

Le Village Balinais propose à la vente sur son site vitrine des formations dispensés par ses soins. La prise de contact en vue d'une réservation se fait par l'intermédiaire du formulaire de contact, ou en nous formulant une demande de formation par mail à l'adresse suivante : levillagebalinais@gmail.com. Elles ne sont pas vendues en ligne. L'inscription définitive donne lieu à une série d'échanges de mail et téléphonique si besoin qui aboutissent à la validation de l'inscription par la signature d'un devis et un règlement d'arrhes par virement bancaire ou chèques sur le compte professionnel de l'entreprise.

## 2 – Objet -Application et opposabilité des CGV

Les présentes CGV ont pour objet de définir l'ensemble des conditions dans lesquelles le Village Balinais vend les Formations. Les CGV s'appliquent aux prestations de formation effectuées par la microentreprise Ruth Ginzburg « Village Balinais » pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès du Village Balinais implique l'acceptation sans réserve du client des présentes « Conditions Générales de Vente » ainsi que des informations contractuelles indiquées dans les devis, conventions de formations pour les salariés d'entreprises. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

L'inscription sera effective à réception du devis ou de la convention approuvée par signature et/ou cachet du Client accompagné d'un virement d'arrhes tel que décrit au **chapitre 5– Commande de Formations**. Le Client reconnaît ainsi avoir reçu de la part du Village Balinais les informations suffisantes à sa prise de décision d'inscription.

La dénomination « Client » désigne toute personne physique ou morale, particulier ou professionnel, de droit privé ou de droit public souhaitant s'engager dans une ou plusieurs formations fournies par le Village Balinais.

---

**Ruth Ginzburg pour « Village Balinais Formation »**

9, rue de la fontaine au roi 75011 PARIS

+33 (0)6 50 20 62 33 - levillagebalinais@gmail.com

SIRET : 49982987700012 - APE : 8559B - Organisme de formation enregistré sous le n° : 11754732375

**Numéro DATADOCK : id.dd : 0062787**



Il est convenu également que les personnes naviguant sur le site seront dénommées « Utilisateurs » et que le Client-utilisateur du site ayant validé une commande sera alors dénommé « Acheteur ». Les droits et obligations de l'Utilisateur s'appliquent nécessairement à l'Acheteur. En outre, l'Utilisateur et/ou l'Acheteur et le Village Balinais seront conjointement dénommés « les Parties ».

Les formations proposées par le Village Balinais sont réservées aux personnes majeures. L'Utilisateur qui souhaiterait acheter des formations déclare avoir la pleine capacité juridique, lui permettant de s'engager au titre des présentes Conditions Générales de Vente. Le Village Balinais ne peut en aucun cas être tenu de vérifier la capacité juridique de ses Utilisateurs et Acheteurs.

Les CGV sont régulièrement mises à jour. Les CGV applicables sont celles en vigueur sur le site à la date de passation de la Commande. Pour être informés de ces éventuelles modifications, le Village Balinais conseille à l'Acheteur, et de manière générale à tout Utilisateur, de relire les Conditions Générales de Vente et les « mentions légales » du Site régulièrement. Les Conditions Générales de Vente modifiées deviennent applicables dès leur mise en ligne. Néanmoins, les Conditions Générales de Vente applicables à la commande sont celles acceptées par l'Acheteur au moment de la passation de sa commande.

Le fait que l'entreprise ne se prévale pas à un moment donné d'une quelconque disposition des présentes CGV, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement d'une quelconque disposition desdites CGV.

Les présentes Conditions Générales de Vente viennent compléter les dispositions disponibles dans la rubrique « mentions légales » du Site et applicables à l'Acheteur.

### **3 – Accès au site**

Le site [levillagebalinais.com](http://levillagebalinais.com) est ouvert à tout utilisateur majeur.

### **4 – Produits- Prix**

#### **Produits**

Les services proposés par le Village Balinais sur son site sont présentés en langue française.

Les services de formation proposés à la vente par le Village Balinais sont ceux figurant sur le Site, au jour de la consultation du Site par l'Utilisateur et dans la limite des places disponibles par stage de formation.

Dès la première inscription définitive la formation est assurée et délivrée.

Le Village Balinais est susceptible néanmoins de modifier à tout moment les services proposés à la vente sur son Site, ainsi que les dates tant qu'il n'y a aucune inscription définitive validée. Nous invitons en conséquence nos clients à visiter régulièrement notre site et particulièrement la page calendrier : [Calendrier – Le Village Balinais](#) .

Conformément à l'article L. 111-1 du Code de la Consommation, l'Acheteur peut, préalablement à sa commande, prendre connaissance, sur le Site Internet du Village Balinais page Ecole des caractéristiques des formations qu'il désire commander.

Les caractéristiques et informations indiquées sont fournies de bonne foi, dans le but d'aider l'acheteur.

Les photographies et les textes illustrant les services sont sans valeur contractuelle et n'ont qu'une valeur indicative.

#### **Les Prix**

Les prix de vente sont indiqués en euros. Les prix sont mentionnés sur le Site dans les devis ou convention, en euros en hors taxe. Les prix pour nos formations font l'objet d'une exonération de Tva applicable au titre de l'activité de formation Art L 6351-1 du code du travail. En conséquence le Village Balinais ne facture pas la TVA. (TVA non applicable - article 293 B du CGI)

---

**Ruth Ginzburg pour « Village Balinais Formation »**

9, rue de la fontaine au roi 75011 PARIS

+33 (0)6 50 20 62 33 - [levillagebalinais@gmail.com](mailto:levillagebalinais@gmail.com)

SIRET : 49982987700012 - APE : 8559B - Organisme de formation enregistré sous le n° : 11754732375

**Numéro DATADOCK : id.dd : 0062787**



Le Village Balinais se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, sans préavis. Cependant, les formations seront facturées sur la base des tarifs en vigueur indiqués sur le devis adressé au client par mail [levillagebalinais@gmail.com](mailto:levillagebalinais@gmail.com) en réponse à sa demande d'inscription dans une de nos formations dans la limite de la durée de validité de nos devis (1 mois). Si la demande d'inscription intervient dans une période de congés scolaires ou en Juillet ou Aout, le Village Balinais appliquera le tarif en vigueur au moment de la réception du mail.

## **5- Commande de Formations**

### **5-1 Enregistrement d'une commande**

Les Formations proposées à la vente sont décrites et présentées avec la plus grande exactitude possible sur le site sur la page « Ecole », les sous pages mentionnant les formations proprement dites.

Le Client sélectionne la ou les Formations qu'il souhaite suivre sur le site, et nous formule sa demande de formation en identifiant ses coordonnées en tant que stagiaire (nom, adresse), la formation et la date choisie par le formulaire de contact ou directement par mail à l'adresse [levillagebalinais@gmail.com](mailto:levillagebalinais@gmail.com).

Le Client précise les coordonnées de facturation, les modalités de prise en charge de la formation (fond propre, employeur, OPCO, autres) et transmet les informations utiles (référént et numéro de dossier de OPCO, gérant, numéro siret ...)

Un mail récapitulatif de la Commande présente la liste des Formations que le Client a sélectionnée(s) associée aux dates choisies par le Client. Il est accompagné d'un devis ou d'une convention datée et d'un programme de formation daté. Celui-ci a la possibilité de vérifier le détail de son projet de commande et son montant, de modifier sa Commande et de corriger d'éventuelles erreurs avant de procéder à l'acceptation de sa Commande. Il est informé du règlement intérieur.

Les nouveaux stagiaires sont invités à passer un test de positionnement afin de s'assurer que le positionnement du stagiaire et celui de notre organisme de formation sont en adéquation, et que les moyens utilisés par le Village Balinais pour faire évoluer les compétences des stagiaires et leurs apporter de nouveaux protocoles et pratiques des massages bien-être répondent à leurs attentes. Pour se faire, Le Village Balinais vérifie que

- les formations répondent aux besoins des futurs stagiaires en terme de visées et d'inscription dans leur projet de travail.
- le stagiaire et l'organisme de formation partagent les mêmes objectifs concernant la réalisation et l'animation des massages balinais en cabine, les visées et les moyens de les atteindre.

Le Village Balinais tient également à vérifier que les stagiaires ont bien compris le fonctionnement de notre organisme de formation.

Un écart trop important entre les objectifs des stagiaires et notre organisme de formation peut entraîner un refus de prise en charge motivé.

Enfin le Village Balinais vérifie la satisfaction et le gain en compétence par la réalisation d'un questionnaire à chaud et d'un questionnaire N+6

### **5-2 Délai de traitement**

Le Village Balinais s'engage à traiter les demandes d'inscription aux formations dans un délai de 5 jours ouvrés hors période de fermeture en Juillet/Aout et vacances scolaires. La durée de validité de nos devis ou la convention est d'un mois.

### **5-3 Disponibilités des formations sélectionnées**

Les formation présentées par le Village Balinais sont valables tant qu'ils sont annoncés sur le Site sur la page d'accueil ou dans la page « Ecole » rubrique « Calendrier » et dans la limite des places disponibles par session ( 6 stagiaires maximum). En cas d'indisponibilité car le stage est complet, le Village Balinais informera le stagiaire à réception de sa demande d'information ou d'inscription.

### **5-4 Validation de la commande :**

---

**Ruth Ginzburg pour « Village Balinais Formation »**

9, rue de la fontaine au roi 75011 PARIS

+33 (0)6 50 20 62 33 - [levillagebalinais@gmail.com](mailto:levillagebalinais@gmail.com)

SIRET : 49982987700012 - APE : 8559B - Organisme de formation enregistré sous le n° : 11754732375

**Numéro DATADOCK : id.dd : 0062787**



Pour valider l'inscription de manière définitive, le Client confirme l'acceptation de sa Commande en nous retournant le devis ou la convention par retour de mail daté, signé et tamponné par le cachet commercial (si le client en dispose) et en joignant par virement bancaire des arrhes égale à 30% de la valeur de la formation. Ça valeur exacte est précisée sur le devis ou la convention.

**La signature du devis ou de la convention implique l'acceptation des CGV et d'avoir pris connaissance des mentions légales et du règlement intérieur.**

**Après acceptation de la Commande, le contrat est valablement conclu entre l'entreprise et le Client et les engage de manière irrévocable.**

#### **5-5 Exécution de la commande**

Ensuite L'Entreprise le convoque par le moyen le plus approprié et précise (date, lieu, horaires) au plus tard la veille de la formation. Il lui remet à cette occasion par mail un livret d'accueil en version pdf. Durant la formation l'entreprise lui remet un support pédagogique, l'invite à attester de sa présence en signant les feuilles d'émargement par demi-journée, lui remet attestation d'assiduité (sous réserve d'assiduité) et de compétences (sous réserve de valider l'évaluation finale) en fin de stage.

Le Village Balinais se réserve le droit de refuser, de suspendre ou d'annuler toute exécution d'une commande, quelle que soit sa nature, pour un motif estimé « légitime », (par exemple, dans le cas de mise en évidence de non règlement de paiement, d'incidents de paiement antérieurs, ou encore d'intention manifeste pour l'Acheteur de frauder (liste de cas non exhaustive).

#### **6 – Paiement**

**Toutes les commandes sont payables en euros. Les règlements se font à l'ordre de l'entreprise Ruth Ginzburg « Village Balinais » par virement bancaire ou chèques ou espèces.**

Elles correspondent soit à une réservation de formation (arrhes), soit à un paiement total de formation.

Le montant total est indiqué dans le récapitulatif de la Commande (devis ou convention), avant que le Client n'accepte les présentes CGV .

- ✓ Si le client est le stagiaire, il procède au paiement de la façon suivante :
  - 30% de la valeur totale est payée sous forme d'arrhes à l'inscription par virement bancaire, chèque ou espèces (au moment de la validation du devis par le client)
  - Le solde du paiement doit être réalisée au 1<sup>er</sup> jour de la formation effective par le Client, par virement bancaire, carte bancaire, chèque ou espèce sauf conditions particulières de vente acceptées expressément par le Client et l'entreprise. Le solde sera encaissé après la réalisation de la formation.
  - **A réception du solde, le Village Balinais remet au stagiaire une facture acquittée.**
- ✓ Si le client est l'employeur du stagiaire : Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.
- ✓ Si le client bénéficie d'un financement par un Opérateur de compétences (OPCO) ou par une collectivité (Pole emploi, Région ...), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement à l'inscription. Dans le cas où le Village Balinais ne reçoit pas l'accord de prise en charge au 1<sup>er</sup> jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée directement au client.

**Les arrhes sont non remboursables.** Il participe à la validation de l'inscription définitive avec la signature du devis ou de la convention et permettent de bénéficier des garanties commerciales de la formation.

---

**Ruth Ginzburg pour « Village Balinais Formation »**

9, rue de la fontaine au roi 75011 PARIS

+33 (0)6 50 20 62 33 - levillagebalinais@gmail.com

SIRET : 49982987700012 - APE : 8559B - Organisme de formation enregistré sous le n° : 11754732375

**Numéro DATADOCK : id.dd : 0062787**



**Toute formation commencée en présentiel est due dans sa totalité sauf cas de forces majeures.**

L'entreprise se réserve le droit de suspendre ou d'annuler toute exécution et/ou livraison d'une Commande, quels que soient sa nature et son niveau d'exécution, en cas de défaut de paiement ou de paiement partiel de toute somme qui serait due par le Client à l'entreprise, en cas d'incident de paiement, ou en cas de fraude ou tentative de fraude relative à l'utilisation du site et au paiement d'une Commande.

Le Client garantit à l'entreprise qu'il dispose des autorisations nécessaires pour utiliser le mode de paiement, lors de la passation de la Commande.

En cas de difficulté de paiement, l'acheteur doit contacter la direction du village balinais par mail [levillagebalinais@gmail.com](mailto:levillagebalinais@gmail.com) ou par téléphone pour l'en informer. Il pourra régler sa commande en utilisant l'un des moyens de paiements acceptés, indiqués ci-dessous :

Conformément à l'article L441-6 et D441-5 du code de commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit outre des pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire sera réclamée sur justificatifs lorsque des frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire (honoraires d'avocat, huissiers,...). Le taux d'intérêt des pénalités est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.

#### **Moyens de paiement :**

Le Village Balinais fournit un RIB pour le paiement au moment de la signature du devis et du versement des arrhes.

Les chèques bancaires acceptés lors du règlement sont les chèques délivrés par un établissement bancaire ou financier situé en France ; L'encaissement est réalisé dès réception.

#### **7-Règlement par un OPCO :**

Si le Client souhaite un remboursement de la formation par l'OPCO auquel il adhère, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début du stage dans les délais et conditions de prise en charge fixés par son OPCO.
- de l'indiquer explicitement à notre organisme de formation en désignant OPCO auquel il adhère ( attestation de versement URSAFF désigne OPCO de référence), et d'identifier référent et numéro de dossier dès qu'il en a connaissance.
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCO qu'il aura désigné.

Si le Client souhaite faire une demande de prise en charge en subrogation (avance de trésorerie) à l'OPCO auquel il adhère afin que le règlement soit émis directement par ce dernier à notre organisme de formation, il lui appartient :

- de faire la demande auprès de son OPCO avant le début du stage et de s'assurer de la bonne fin de celle-ci ( s'assurer de l'accord explicite de prise en charge dans le cadre de la subrogation de la formation sélectionnée auprès de notre organisme de formation et d'en préciser les conditions afférentes) ;
- de nous remettre un courrier d'accord émanant de l'OPCO ou que celui-ci produise un courrier et/ou un avenant tripartite à la convention.
- de l'indiquer explicitement lors de la demande de devis afin de le faire mentionner explicitement dans la convention, (demande de subrogation accordée par courrier en date du et en conséquence acceptée par notre organisme de formation.)
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCO qu'il aura désigné.

---

**Ruth Ginzburg pour « Village Balinais Formation »**

9, rue de la fontaine au roi 75011 PARIS

+33 (0)6 50 20 62 33 - [levillagebalinais@gmail.com](mailto:levillagebalinais@gmail.com)

SIRET : 49982987700012 - APE : 8559B - Organisme de formation enregistré sous le n° : 11754732375

**Numéro DATADOCK : id.dd : 0062787**



*Si OPCO prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au client.*

*En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.*

#### 8– Droit de rétractation

Dans un délai de quatorze jours à compter de la signature du devis ou de la convention, le stagiaire peut se rétracter en nous adressant un mail à l'adresse suivante : [levillagebalinais@gmail.com](mailto:levillagebalinais@gmail.com). (L'article L.6353-5 du Code du travail), (articles L.221-18 et suivants du Code de la consommation)

#### 9– Annulation et report

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit, par mail ou sms 15 jours avant le début de la Formation pour bénéficier de notre **garantie commerciale : « annulation et report d'une année sans frais »** (cf 11). Si l'annulation est signalée moins de 15 jours avant le début de la formation alors les arrhes sont définitivement perdus.

Pour signaler l'annulation, le Client doit informer par écrit Madame Ginzburg en la contactant par mail à l'adresse suivante : [levillagebalinais@gmail.com](mailto:levillagebalinais@gmail.com) ou par SMS au numéro suivant : 06 50 20 62 33.

Annulation du fait du Village Balinais :

**Le Village Balinais s'engage à réaliser les formations quelques soient le nombre de stagiaires dès la première inscription validée sans frais supplémentaire pour le client.**

#### Forces majeures :

En cas d'annulation en raison de force majeure (maladie, ...) du fait du Village Balinais, celui-ci s'engage à proposer une nouvelle date ou à rembourser les arrhes versées à la Commande.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue moins de 15 jours avant le début de la formation, le contrat de formation professionnelle est résilié. Le cas de force majeure devra être prouvé par le stagiaire. Dans le cas d'un empêchement contraint par une force majeure, les arrhes seront traitées comme un avoir et reportées sur une prochaine formation.

Si le client a débuté la formation, il sera facturé au prorata des heures effectives de formation.

#### 10 – Service client

Pour toute demande d'informations, de précisions ou pour toute difficulté ou réclamation, le Client doit contacter, en priorité, Ruth Ginzburg, afin de permettre à cette dernière de tenter de trouver une solution au problème.

Cette dernière est accessible [au travers du formulaire de contact ou par mail : levillagebalinais@gmail.com](mailto:levillagebalinais@gmail.com).

#### 11 – Engagements et garanties

Les formations bénéficient de nos garanties : « **garantie maîtrise de l'agenda** » qui assure que toute formation est réalisée dès la première inscription validée sauf cas de forces majeures. **Aucun stage n'est annulé en raison d'un effectif insuffisant. En conséquence dans certains cas les stagiaires peuvent bénéficier de formation individuelle au tarif groupe sans frais supplémentaire.**

Après toute inscription validée à une formation (devis ou convention signée et arrhes versés), nos formations bénéficient de la garantie « **annulation et report d'une année sans frais** ». Valable une année à partir du premier jour de la date initiale de la formation pour laquelle le client s'est inscrit.

---

**Ruth Ginzburg pour « Village Balinais Formation »**

9, rue de la fontaine au roi 75011 PARIS

+33 (0)6 50 20 62 33 - [levillagebalinais@gmail.com](mailto:levillagebalinais@gmail.com)

SIRET : 49982987700012 - APE : 8559B - Organisme de formation enregistré sous le n° : 11754732375

**Numéro DATADOCK : id.dd : 0062787**



Pour l'actionner, le Client devra en faire la demande écrite auprès de Madame Ginzburg au minimum 15 jours avant le début de la formation initiale par mail à l'adresse suivant : [levillagebalinais@gmail.com](mailto:levillagebalinais@gmail.com) ou par SMS au numéro suivant : 06 50 20 62 33. Cette garantie offre la possibilité au Client sans frais supplémentaire de participer à une formation ultérieure de même nature (selon agenda déterminé sur le site) pendant une année. Les arrhes versés ne sont pas perdues, ils sont alors considérés comme « un avoir ». C'est seulement à l'issue de cette période d'une année ( date anniversaire n+1 de la formation initiale pour laquelle le client s'est inscrit) si aucune formation n'a été réalisée durant la période écoulée que les arrhes sont définitivement perdues et dues au titre de dommages et intérêts.

## **12- Protection des données ( voir les mentions légales)**

Le Village Balinais s'assure de collecter les informations minimales nécessaires et à protéger les informations personnelles ;

Le Village Balinais s'engage à ne pas vendre ou transmettre les données personnelles de ses stagiaires à des tiers.

## **13– Obligations du client**

Le Client s'engage à respecter les termes des présentes CGV.

Le Client est informé qu'après la signature du devis ou de la convention, à l'issue du délai de rétractation les arrhes versés pour valider l'inscription sont non remboursables en raison des engagements et des garanties du Village Balinais Formation.

Le Client s'engage à utiliser le Site et les Formations de manière conforme aux instructions de l'entreprise, et en particulier en respectant les droits de propriété intellectuelle.

Le Client convient qu'il n'utilise le Site que pour son usage personnel, conformément aux présentes CGV. A cet égard, le Client convient de s'abstenir

- D'utiliser le Site [www.levillagebalinais.com](http://www.levillagebalinais.com) et tous les documents remis (support pédagogique papier, pdf, vidéo) de toute manière illégale, pour toute finalité illégale ou de toute manière incompatible avec ces CGV.
- De vendre, copier, reproduire, louer, prêter, distribuer, transférer ou concéder sous sous-licence tout ou partie des contenus figurant sur le Site.
- D'adapter ou exploiter de manière partielle ou totale les contenus, marques déposées et services proposés par le SITE [www.levillagebalinais.com](http://www.levillagebalinais.com) par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation préalable, expresse et écrite de Ruth Ginzburg.
- De porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de l'entreprise et/ou de revendre ou de tenter de revendre les Formations à des tiers.
- De dénigrer le Site et/ou les Formations ainsi que l'entreprise sur les réseaux sociaux et tout autre moyen de communication.

Le Client s'engage à ne pas copier les Formations ni les transférer ou en donner l'accès à des tiers.

Le Client atteste avoir les compétences requises demandées pour suivre une formation, telles que décrites sur le Site par l'entreprise et ce, formation par formation.

Si, pour un quelconque motif, l'Entreprise considère que le Client ne respecte pas les présentes CGV, elle peut à tout moment, et à son entière discrétion, interrompre la formation et prendre toutes mesures incluant toute action judiciaire civile et pénale à son encontre.

## **14 – Responsabilité**

---

**Ruth Ginzburg pour « Village Balinais Formation »**

9, rue de la fontaine au roi 75011 PARIS

+33 (0)6 50 20 62 33 - [levillagebalinais@gmail.com](mailto:levillagebalinais@gmail.com)

SIRET : 49982987700012 - APE : 8559B - Organisme de formation enregistré sous le n° : 11754732375

**Numéro DATADOCK : id.dd : 0062787**





Le Village Balinais met en œuvre toutes les mesures propres à assurer au Client la fourniture, dans des conditions optimales, des Formations. Elle ne saurait cependant en aucun cas voir sa responsabilité engagée pour toute inexécution ou mauvaise exécution de tout ou partie des prestations prévues au contrat, qui serait imputable soit au Client, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger au contrat, soit à un cas de force majeure. Le Village Balinais ne pourra en aucun cas être déclaré responsable d'un préjudice financier, commercial ou d'une autre nature, causé directement ou indirectement par les prestations fournies.

Plus généralement, si la responsabilité de l'entreprise se trouvait engagée, elle ne pourrait en aucun cas accepter d'indemniser le Client pour des dommages indirects ou dont l'existence et/ou le quantum ne serait pas établi par des preuves.

Si le Client est un professionnel, celui-ci est informé que dans le cas où la responsabilité de l'entreprise viendrait à être engagée, le montant maximum des dommages et intérêts ne pourra dépasser le montant de la commande objet du litige.

### 15– Déontologie

Nos formations sont strictement dédiées au bien-être et n'ont pas de but médical. Elles se positionnent en dehors de toute démarche sectaire, religieuse ou politique, et s'inscrivent dans le respect et la liberté inaliénables de l'individu. Avec la convocation, nous adressons **notre charte de déontologique et de qualité**, charte éthique à laquelle nous invitons nos stagiaires à adhérer en tant que praticien de bien-être.

### 16– Données personnelles – Cookies – (voir les mentions légales)

Le Village Balinais en tant que responsable de traitement des données collectées, s'engage à respecter les dispositions du règlement européen n°2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel ainsi que celles issues de la loi n°78-17 Informatique et Libertés modifiée

Les données à caractère personnel communiquées par le client à l'entreprise du Village Balinais sont intégrées à la base de données clients du Village Balinais Formation pour permettre de répondre aux demandes.

Le client peut cependant exiger leur modification ou leur suppression si cela le concerne, sur simple demande par mail (levillagebalinais@gmail.com) ou par courrier postal.

### 17 – Sécurité

Le Client s'engage à respecter le **règlement intérieur et à être à jour de ses cotisations d'assurance personnelle en responsabilité civile ou responsabilité civile professionnelle**. A défaut, le Village Balinais pourra prendre à son encontre toute mesure et notamment engager sa responsabilité pénale au titre des articles 323-1 et suivants du Code pénal.

Toutes circonstances indépendantes de la volonté des parties empêchant l'exécution dans des conditions normales de leurs obligations sont considérées comme des causes d'exonération des obligations des parties et entraînent leur suspension.

La partie qui invoque les circonstances visées ci-dessus doit avertir immédiatement l'autre partie de leur survenance, ainsi que de leur disparition. Seront considérés comme cas de force majeure tous faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles, inévitables, indépendants de la volonté des parties et qui ne pourront être empêchés par ces dernières, malgré tous les efforts raisonnablement possibles. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et des tribunaux français : le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre, l'arrêt des réseaux de télécommunication ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication externes aux clients.

---

**Ruth Ginzburg pour « Village Balinais Formation »**

9, rue de la fontaine au roi 75011 PARIS

+33 (0)6 50 20 62 33 - levillagebalinais@gmail.com

SIRET : 49982987700012 - APE : 8559B - Organisme de formation enregistré sous le n° : 11754732375

**Numéro DATADOCK : id.dd : 0062787**





Les parties se rapprocheront pour examiner l'incidence de l'événement et convenir des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie. Si le cas de force majeure a une durée supérieure à trois mois, les présentes conditions générales pourront être résiliées par la partie lésée.

### 18 – Propriété intellectuelle

L'ensemble des contenus présents sur le site, les supports papiers, ou virtuels (pdf) ainsi que le site lui-même, est protégé par le droit d'auteur, le droit des marques, des dessins et modèles et/ou tous autres droits de propriété intellectuelle. Ces éléments sont la propriété exclusive de l'Entreprise Ruth Ginzburg. L'ensemble de ces droits est réservé pour le monde entier.

Les Formations sont protégées par le droit d'auteur.

Toute représentation, reproduction, adaptation ou exploitation partielle ou totale des contenus, marques déposées et services proposés par le SITE ou les supports pédagogiques de la formation par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation préalable, expresse et écrite de Ruth Ginzburg est strictement interdite et susceptible de constituer une contrefaçon au sens des articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Toute utilisation par le Client des dénominations sociales, marques et signes distincts appartenant au Village Balinais est strictement prohibée sauf en cas d'accord exprès et préalable de l'Entreprise.

### 19 – Force majeure

Toutes circonstances indépendantes de la volonté des parties et irrésistible empêchant l'exécution d'une Formation dans des conditions normales sont considérées comme des causes d'exonération des obligations des parties et entraînent leur suspension.

La partie qui invoque les circonstances visées ci-dessus doit avertir immédiatement l'autre partie de leur survenance, ainsi que de leur disparition.

Seront considérés comme cas de force majeure tous faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles, inévitables, indépendants de la volonté des parties et qui ne pourront être empêchés par ces dernières, malgré tous les efforts raisonnablement possibles. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et des tribunaux français : incendies, tempêtes, attentats, inondations, foudre, l'arrêt des réseaux de télécommunication ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication externes aux Parties.

Les parties se rapprocheront pour examiner l'incidence de l'événement et convenir des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie.

Si le cas de force majeure a une durée supérieure à trois mois, les présentes conditions générales pourront être résiliées par la partie lésée.

### 20 – Non-validation partielle

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

### 21 – Loi applicable et attribution de juridiction

Les présentes CGV sont régies et interprétées conformément au droit français.

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable ou dans le cadre d'une médiation seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Paris quel que soit le siège ou la résidence du Client. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de Ruth Ginzburg « Village Balinais » qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

### Médiation :

---

**Ruth Ginzburg pour « Village Balinais Formation »**

9, rue de la fontaine au roi 75011 PARIS

+33 (0)6 50 20 62 33 - levillagebalinais@gmail.com

SIRET : 49982987700012 - APE : 8559B - Organisme de formation enregistré sous le n° : 11754732375

**Numéro DATADOCK : id.dd : 0062787**



Conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, dans un délai d'un an à compter de sa réclamation écrite, le Client peut, en cas de litige susceptible de survenir à l'occasion d'un différend lié à l'interprétation des présentes CGV, décider de le soumettre à une procédure de médiation conventionnelle si toutes les autres voies de recours ont été épuisées.

Ruth Ginzburg « Village Balinais Formation » a désigné, par adhésion enregistrée sous le numéro 2255/2102, SAS Médiation Solution comme entité de médiation de la consommation.

Pour saisir le médiateur, le consommateur doit formuler sa demande :

- Soit par écrit à :

SAS Médiation Solution

222 chemin de la bergerie

01800 Saint Jean de Niost

- Soit par courriel à : [contact@sasmediationsolution-conso.fr](mailto:contact@sasmediationsolution-conso.fr)
- Soit en remplissant le formulaire en ligne intitulé « Saisir le Médiateur » sur le site <https://www.sasmediationsolution-conso.fr>

Quel que soit le moyen de saisine utilisé, la demande doit impérativement contenir :

Les coordonnées postales, téléphoniques et électroniques du demandeur

Le nom, l'adresse et le numéro d'enregistrement chez SAS Médiation Solution du professionnel concerné

Un exposé succinct des faits. Le consommateur précisera au médiateur ce qu'il attend de cette médiation et ce qui la motive.

La copie de la réclamation préalable

Tous documents permettant l'instruction de la demande (devis, facture, convention, justificatif de paiement, etc.)

En cas d'échec de cette procédure de médiation ou si le Client souhaite saisir une juridiction, les règles du Code de procédure civile s'appliqueront.

Le Client professionnel est informé que tout recours contentieux sera porté devant le tribunal de commerce de Paris, exclusivement compétent.

Les parties s'engagent à procéder à une tentative de conciliation avant tout recours au juge.

---

**Ruth Ginzburg pour « Village Balinais Formation »**

9, rue de la fontaine au roi 75011 PARIS

+33 (0)6 50 20 62 33 - [levillagebalinais@gmail.com](mailto:levillagebalinais@gmail.com)

SIRET : 49982987700012 - APE : 8559B - Organisme de formation enregistré sous le n° : 11754732375

**Numéro DATADOCK : id.dd : 0062787**